Nous enseignants des 3 EREA de l’académie de Toulouse,

demandons le maintien des 14 postes d'enseignants éducateurs et refusons leurs remplacements par 10 AED

Les EREA (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté) accueillent des collégiens et lycéens en grande difficulté scolaire, sociale et parfois en situation de handicap. Ils sont dotés d'un internat éducatif, outil précieux d'un dispositif performant de prévention du décrochage scolaire : le taux de réussite au CAP avoisine les 100 % !
L’internat éducatif, offre un environnement éducatif sécurisant et durable en lien étroit avec la classe. Ce dispositif nécessite des personnels formés et ce sont les professeurs des écoles spécialisés qui exercent ces fonctions éducatives au sein des EREA. Il n’existe pas de personnels mieux placés que ces enseignants spécialisés pour assurer ces missions éducatives et de remédiation pédagogique.

La rectrice de l'académie de Toulouse veut récupérer ces postes d'enseignants pour les remplacer par des AED (assistants d'éducation) : ces « surveillants d'internat » sans formation ne peuvent pas remplacer des personnels spécialisés et formés pour ces missions éducatives difficiles. De plus, contrats précaires et bas salaires ne garantissent pas leur durée sur ce type de postes. Ces remplacements, déjà expérimentés dans l'académie de Grenoble ont des conséquences regrettables : démissions, hausse des violences et des incivilités.

En allant dans ce sens, le rectorat, annonce l'abandon des moyens donnés à l'enseignement adapté et la fin de l’internat **éducatif**, spécificité des EREA.

Il s'agit bien d'une basse mesure d'économies réalisée au détriment des familles les plus en difficulté, souvent dépassées, et silencieuses !
Ce ne sont pas des discours qui permettront de lutter contre le décrochage scolaire ou les sorties sans qualification du système scolaire, encore moins des décisions visant à remettre en cause ce qui fonctionne.

Aucune réponse n'a été apportée lors de l'audience du 4 février avec les autorités académiques.

Pour le maintien de tous les postes de PE éducateurs

Nom Prénom	Fonction	Établissement/ commune	Signature